

DESCRIPTION DE POSTE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ATIO

Le 9 mars 2015

Responsabilités du directeur, **Interprètes de conférence**

Article du
*Règlement
intérieur*

Représentation des interprètes de conférence membres de l'ATIO

Recevoir et écouter les préoccupations, plaintes et questions des interprètes de conférence et y répondre.

Fournir des réponses et des renseignements fondés sur des consultations, de la recherche ou son expérience personnelle.

Soulever toute question qui préoccupe les interprètes de conférence aux réunions du conseil d'administration.

Demeurer au fait des développements dans le dossier des interprètes de conférence au Bureau de la traduction.

Demeurer au fait des préoccupations des interprètes de conférence et prendre les mesures nécessaires quand c'est possible, conformément à la mission et à la vision de l'ATIO.

Interroger les membres sur leurs préoccupations par rapport à la situation au Bureau de la traduction.

Représenter les interprètes de conférence aux réunions des délégations professionnelles avec le Bureau de la traduction.

Rester au fait des cabinets qui embauchent des interprètes de conférence et forment des équipes afin de pouvoir aiguiller les clients quand c'est nécessaire, sans favoriser un cabinet en particulier.

Échanger avec les interprètes de conférence de sorte à connaître les nouvelles tendances et questions.

Développement de la catégorie professionnelle

Entreprendre des projets spéciaux, comme des sondages auprès des interprètes de conférence sur les conditions de travail et les tendances au sein de l'industrie.

Créer et présider un comité des interprètes de conférence responsable de projets particuliers.

Participer à l'élaboration des normes d'agrément des interprètes de conférence au CTTIC.

Reddition de comptes

Faire rapport au conseil d'administration des travaux et progrès du comité des interprètes de conférence.

Rédiger des articles ou rapports dans le bulletin *InformATIO* sur les questions touchant les interprètes de conférence.

Représentation de l'ATIO

Représenter l'ATIO, selon les exigences du conseil d'administration ou au nom de la présidence, entre autres dans les contextes suivants :

DESCRIPTION DE POSTE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ATIO

Le 9 mars 2015

- Congrès
- Groupes d'intervenants
- Médias sociaux

Sensibiliser les intervenants communautaires à l'importance d'employer des interprètes de conférence agréés.

Rédiger des communiqués, diffusés sur approbation du conseil d'administration, sur les questions d'intérêt pour les interprètes de conférence.

Agir comme agent de liaison auprès d'autres associations représentant les interprètes de conférence :

- au Canada (p. ex. AIIC-Canada et organisations sœurs sous la houlette du CTTIC);
- partout dans le monde, au besoin (p. ex. AIIC et TAALS).

Les mesures prises et les interventions faites au nom de l'ATIO doivent être préapprouvées ou se fonder sur les exigences de la direction ou du conseil d'administration.